

# Ordinateur d'une salariée à domicile

## Par dessin, le 04/01/2016 à 16:07

### **Bonjour**

Ma salariée travaille à son domicile sur ordinateur.

J ai maintenant la conviction qu'elle travaille en sous main avec un confrère. Puis je récupérer son ordinateur ?

Sois je lui signifier par email ou par Lettre recommandée ?

Puis-je lui imposer des horaires de travail précis dans le cadre de ses 35 heures?

Merci pour vos conseils Cordialement.

#### Par morobar, le 04/01/2016 à 16:12

#### Bonjour,

Vous pouvez toujours lui demander la restitution de cet appareil s'il vous appartient, pour maintenance par exemple.

Vous pouvez installer dessus un contrôle à distance, du moment que vous l'en informez. D'ailleurs ce contrôle n'est pas transparent, lorsque vous répétez l'écran une icône doit s'afficher dans la barre de tâches (sous Windows).